

## DELIBERATION N°22

|   |
|---|
| <p style="text-align: center;"><b>Comité Régional des pêches maritimes</b><br/><b>Attribution d'une subvention exceptionnelle</b></p> |
|---|

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 34  
Nombre de votants : 39*

#### **LE 17 FEVRIER DEUX MILLE ONZE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 9 février et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice (à partir de la question n°4 jusqu'à la question n°17), M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard (à partir de la question n°3), M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°4), M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine (à partir de la question n°4 jusqu'à la question n°15), Mme EMO Céline (à partir de la question n°3), Mme GILLET Christelle, Mme Barkissa SANOKO (à partir de la question n°4), M. PAJOT Mickaël, M. CHAUVIERE Jean-Claude, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

**Sont absents et excusés** : Mme DELANDRE Béatrice (jusqu'à la question n°3 et à partir de la question n°18), M. BREBION Bernard (jusqu'à la question n°2), M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta (jusqu'à la question n°3), Mme AUDIGOU Sabine (jusqu'à la question n°3 et à partir de la question n°16), Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°2), Mme SANOKO Barkissa (jusqu'à la question n°3), Mme LEMOINE Françoise, Mme THETIOT Danièle.

**Pouvoirs ont été donnés** par Mme DELANDRE Béatrice à M. LECANU Lucien (à partir de la question n°18), M. DUTHUIT Michel à M. Daniel VERGER, Mme AUDIGOU Sabine à M. François LEFEBVRE (jusqu'à la question n°3 et à partir de la question n°16), Mme EMO Céline à M. LAPENA Christian (jusqu'à la question n°2), Mme LEMOINE Françoise à M. BAZIN Jean, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance** : M. PAJOT Mickaël

.../...

M. Lucien LECANU, Adjoint au Maire, Adjoint au Maire, expose que le Comité Régional des Pêches Maritimes, situé 26, quai Galliéni à Dieppe a pour objets principaux la défense des intérêts de la filière pêche, la promotion des produits de la pêche ainsi que sa représentation en Haute-Normandie.

Afin de toucher un public large, le Comité Régional des Pêches Maritimes participe depuis 13 ans au Salon International de l'Agriculture.

En 2010, il a ciblé principalement la promotion de la coquille Saint Jacques qui est le produit phare de la région mais il a également diversifié la promotion des produits en multipliant les activités sur son stand.

Parallèlement, un travail de distribution des plaquettes de promotion des criées de Haute-Normandie et de promotion de la démarche qualité « Fraîcheur du Littoral de Haute-Normandie » a été réalisé en coopération avec le Département 76. Une démonstration de vente à la criée a été organisée par Monsieur BODERE, Directeur de la criée de Dieppe grâce à la mise en place d'une vente fictive.

Enfin, la présence du Comité Régional des Pêches Maritimes permet de discuter avec le public des difficultés actuelles rencontrées par toute la filière pêche.

Depuis deux ans, la Ville de Dieppe attribue une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 € au Comité afin de l'aider à supporter les frais de déplacement.

Cette année encore, le Comité Régional des Pêches Maritimes a sollicité la Ville de Dieppe pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle, par courrier en date du 3 janvier dernier, en l'informant de la présence d'un stand lors du prochain Salon International de l'Agriculture qui aura lieu du samedi 19 au dimanche 27 février 2011.

Vu les avis des commissions municipales n° 1 et n° 6 réunies respectivement les 7 et 8 février 2011,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 €, afin d'aider financièrement le Comité Régional des Pêches à supporter les frais occasionnés par le déplacement sur le salon international de l'Agriculture et ainsi participé au développement et à la promotion de la filière « pêche ».

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Pour extrait certifié conforme au registre,  
Par délégation du Maire,  
Myriam COLANGE  
Directrice du Pôle Administration Générale

Acte certifié exécutoire en application  
de la loi du 2 mars 1982 modifiée  
Réception en Sous-Préfecture :  
Publication :  
Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire